

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 19 Votants : 22

Date de la Convocation : 18/05/2016

Objet : Délibération n° 16 05. 09 : MANDATAIRE REGIE COMPOSTAGE

L'an deux mille seize, le vingt-six mai, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) – DAVID Guy (CINTEGABELLE) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) – DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, SIRABELLA Roger (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude, TISSEIRE Bernard, MUNOZ Floréal (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) Représenté par M. BAYONI Pascal - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) Représenté par M. ZDAN Michel – RIVELLA Alain (GREPIAC) Représenté par M. AZEMA René

Excusés: MM. DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA) ESTANG Nadia, PARRACHE Sabine (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. DAVID Guy

Monsieur le Président rappelle la régie composteur et lombricomposteur en place depuis le 24/03/2005 pour les composteurs et le 12/10/2009 pour les lombricomposteurs.

Il rappelle que par rapport aux opérations envisagées dans le programme local de prévention et notamment l'objectif fixé de passer de 20% de dotation des foyers en composteurs à 30% d'ici 2016, il est nécessaire de pouvoir vendre plus de composteurs et que c'est pour cela qu'au conseil syndical de septembre 2013, il avait été décidé par les élus de nommer deux mandataires de la régie qui sont Sabrina PINELLI et Anne LENOGUE. Ces deux ambassadrices de terrain tri et prévention pouvaient ainsi lors de leurs interventions (foires, manifestations, réunions nouveaux arrivants dans les mairies,...) vendre des composteurs directement aux administrés intéressés.

Depuis le départ annoncé d'Anne LENOGUE au 30/06/2016 et l'arrivée en remplacement de Lise Nemeth, Monsieur le Président demande à ce que Lise Nemeth puisse être désignée comme mandataire.

Il indique que le régisseur est responsable personnellement et pécuniairement des opérations réalisées en son nom et pour son compte par les mandataires. Les mandataires sont dispensés de cautionnement et ne perçoivent pas d'indemnité de responsabilité.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la proposition du Président et le mandat pour signer tout document administratif et financier s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour,
mois et an que dessus

Le Président

ZDAN Michel